

Ces modalités sont définitives et ne peuvent pas être modifiées en cours d'année universitaire

Licence 1 : Langues étrangères appliquées EAD

Responsable(s) :

## Règles applicables à la formation

### Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur [inscriptions.unistra.fr](https://inscriptions.unistra.fr)

### Nombre d'inscription

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1<sup>ère</sup> année du diplôme.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du responsable de la formation après consultation de la commission pédagogique, selon une procédure adoptée par le Conseil de composante.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

### Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

### Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Les épreuves de contrôle continu se déroulent sur la plateforme moodle et sont à rendre sur une période de 8 jours (dont 1 week-end) offrant ainsi

aux étudiants une certaine latitude pour s'organiser et participer aux contrôles continus. Seules quelques épreuves sont organisées sur un créneau

horaire imposé. Deux créneaux sont alors proposés aux étudiants

## Assiduité

*L'assiduité est obligatoire à tous les éléments de la formation. Toute absence doit être justifiée dans les 7 jours ouvrés auprès du directeur du département, du responsable de formation ou d'année. A partir de 3 absences injustifiées, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/les éléments concernés.*

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

### **Dispositif Oui-si**

*L'assiduité aux TD de renforcement pour les étudiants en Oui-si est obligatoire.*

*Au delà de 3 absences injustifiées en LEA EàD, 2 points seront enlevés à la moyenne finale de l'UE3 ou UE4 en fonction de la langue suivie en renforcement en S1 et S2.*

*Les étudiants qui auront suivi l'ensemble des TD de renforcement et participeront de façon active aux TD bénéficieront d'une bonification d'un point sur l'UE3 ou 4 (UE de langue A ou langue B) en S1 et S2*

### **Cours de langues orales CEO anglais et allemand**

*Mise en place d'un système de bonus/malus de +/-1 point sur la moyenne finale de la matière CEO du semestre sur la base de l'assiduité et de la participation active aux cours*

## Modalités d'accès et de progression en licence

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences.

Dans le cadre d'une maquette organisée en blocs de compétences, et exclusivement dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

*L'étudiant n'ayant pas validé son année et ayant acquis au moins 21 crédits ECTS par semestre peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat signé par le responsable pédagogique et par l'étudiant. Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en 3ème année de licence s'il n'a pas validé la 1ère année de licence. En licence LEA il est nécessaire d'avoir obtenu les UE de langue majeure des semestres inférieurs pour pouvoir suivre les enseignements des semestres correspondants de l'année suivante : réussite en semestre 1 de l'UE3/UE4 pour suivre le semestre 3 de l'UE3/UE4, réussite en semestre 3 de l'UE3/UE4 pour suivre le semestre 5 de l'UE/UE4. Idem pour les semestres pairs*

Par dérogation aux principes énoncés ci-dessus, l'étudiant n'ayant pas validé son année peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre.

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

## **Validation d'acquis**

---

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

## **Mise en situation professionnelle**

---

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

En alternance, afin d'obtenir le diplôme visé, l'alternant justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

## **Compensation à l'UE**

---

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

## Compensation en licence et obtention du diplôme

---

La formation inclut des UE - blocs de compétences.

Au niveau du semestre, de l'année et du diplôme : Ces UE correspondant à des blocs de compétences ne sont pas compensables par d'autres UE.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

## Capitalisation

---

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

## Calcul de la moyenne générale en licence

---

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des six semestres, sans pondération des semestres.

## Jurys

---

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

## Equivalences et mentions

---

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

## Diplôme intermédiaire de DEUG

---

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4.

La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.

En cas de dispense de semestre, la moyenne obtenue au DEUG est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

## Conservation d'une note d'une année sur l'autre

---

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

*A l'intérieur des UE3 et UE4 de langue et civilisation A et B la mention LEA conserve d'une année sur l'autre la moyenne finale de la partie langue ou la moyenne finale de la partie civilisation quand elle est*

*égale ou supérieure à 10.*

## Sessions d'examens

---

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Les modalités d'évaluation des étudiants peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu. Dans ce cas, il peut constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP.

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

## Organisation des épreuves

---

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

## Anonymat des épreuves

---

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

## Absence aux épreuves

---

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en

cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

### **Epreuves de la session de rattrapage en licence (CC/CT)**

---

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation d'une session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.

### **Report de note de la session principale à la session de rattrapage en Licence**

---

Les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

### **Règle(s) additionnelle(s)**

---

-

ENSEIGNEMENTS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	<b>Semestre 1</b>		
		30		10	0	Assiduité obligatoire OUI-SI de catégorie 2 Allongement d'étude (contrat pédagogique L1 en 2 ans). Bonus/malus sur la moyenne de l'UE aux semestres S1 et S2. + 1 point pour assiduité & participation ; - 2 points pour non-assiduité (> 3 ABI)	A		CC										
					0	Toutes les épreuves sont "Avec Convocation", sauf pour les matières suivantes: LGA2AM11 LGA2AM22 LGA2AM30 LGA2AM40	A		CC										
<b>UE1 - Français</b>		3	1																
Du résumé au commentaire de presse		-	1		1	Analyse de texte en vue du résumé EC-1 : A mi-semestre. Travail écrit à déposer sur Moodle sur une période de dépôt de 8 jours.	A		CC			1	Epreuve de français portant sur le cours Épreuve écrite sur table en présentiel.	E	01:00				
					2	Résumé et commentaire de texte EC-2 : En fin de semestre. Travail écrit à déposer sur Moodle sur une période de dépôt de 8 jours.	A		CC										
S1 - Consolidation des acquis		-			0	Consolidation des acquis en français Niveau ciblé : acquis/non acquis sur la base de l'assiduité et du travail fourni	A		CC										
<b>UE2 - Méthodologies</b>		3	1																

ENSEIGNEMENTS																
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage					
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
MTU/culture générale		-	1		1	Rédaction de culture générale EC-1 : A mi-semester. Travail écrit à déposer sur Moodle sur une période de dépôt de 8 jours.	A		CC			1	Epreuve écrite portant sur le cours Épreuve écrite sur table en présentiel.	E	00:30	
					2	Elaboration d'un dossier sur une oeuvre EC-2 : En fin de semestre. Élaboration d'un dossier à déposer sur Moodle sur une période de dépôt de 8 jours.	A		CC							
S1 - Regroupement annuel obligatoire		-			0	Regroupement annuel obligatoire Présence obligatoire à Strasbourg début octobre. Niveau ciblé assidu/non assidu sur la base de présence	A		CC							
UE3 - Langue A anglais		9	3		0	UE comportant 2 modules distincts: Langue (CEE, CEO, grammaire) et Civilisation. Les notes des modules acquis (Moyenne >= 10/20) sont conservées d'une année à l'autre.	A		CC							
S1 - Grammaire		-	2		1	Epreuve écrite portant sur le cours EC-1 : En fin de semestre. Épreuve écrite à déposer sur Moodle sur une période de dépôt de 8 jours.	A		CC		10					

ENSEIGNEMENTS																
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage					
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
S1 - Compréhension et expression écrites		-	2		2	Epreuve écrite : rédiger un "essay" EC-2 : En fin de semestre. Travail écrit à déposer sur Moodle sur une période de dépôt de 8 jours.	A		CC		10	2	Epreuve portant sur le cours Épreuve écrite sur table en présentiel, pouvant comporter une partie de grammaire.	E	01:30	
					1	Epreuve écrite : Résumer un texte EC-1 : A mi-semester. Travail écrit à déposer sur Moodle sur une période de dépôt de 8 jours. Bonus/malus (+1/0/-1 pt) sur note EC-1 selon appréciation globale des activités asynchrones.	A		CC		10					
S1 - Compréhension et expression orales		-	2		1	Exercices oraux salle virtuelle EC-1 Minimum 3 séances orales par semestre. Moyenne 4 notes (3 BBB + 1 travail asynchrone). Bonus/Malus (+1/0/-1 pt) sur moyenne finale matière CEO du semestre (selon assiduité et participation)	A		CC		10					
S1 - Civilisation		-	3		1	Evaluation écrite portant sur le cours EC-1 : En fin de semestre. Travail écrit à déposer sur Moodle sur une période de dépôt de 8 jours.	A		CC		10	1	Epreuve portant sur le cours LICENCE : Épreuve écrite sur table en présentiel.MASTER (mutualisé) : Dépôt sur moodle	E	01:00	
UE4 - Langue B Allemand		9	3		0	UE comportant 2 modules distincts: Langue (CEE, CEO, grammaire) et Civilisation. Les notes des modules acquis (Moyenne >= 10/20) sont conservées d'une année à l'autre.	A		CC							

ENSEIGNEMENTS																	
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage						
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.	
S1 - Grammaire		-	2		1	Epreuve de QCM sur Moodle EC-1 : En fin de semestre. QCM en temps limité à 30 minutes à faire sur Moodle sur une période de 8 jours.	A	00:30	CC		10						
S1 - Compréhension et expression écrites		-	2		1	Evaluation écrite portant sur le cours EC-1 : mi-semester. Épreuve écrite (synchronisée ou non) durée limitée. Dépôt sur Moodle sur 1 période de 8 jours. Bonus/malus (+1/0/-1 pt) sur note EC-1 portant sur activités asynchrones	A	01:30	CC		10	2	Epreuve écrite portant sur le cours Épreuve écrite sur table en présentiel, pouvant comporter une partie de grammaire	E	01:30		
					2	Evaluation écrite portant sur le cours EC-2 : En fin de semestre. Épreuve écrite (synchronisée ou non) durée limitée. Dépôt sur Moodle sur 1 période de 8 jours.	A	01:30	CC		10						
S1 - Compréhension et expression orales		-	2		1	Exercices oraux en salle virtuelle EC-1 Minimum 3 séances orales par semestre. Moyenne 4 notes (3 BBB + 1 travail asynchrone). Bonus/Malus (+1/0/-1 pt) sur moyenne finale matière CEO du semestre (selon assiduité et participation)	A		CC		10						

ENSEIGNEMENTS																
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage					
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
S1 - Civilisation		-	3		1	Épreuve de QCM sur Moodle. EC-1 : A mi-semestre. QCM en temps limité à 60 minutes à faire sur Moodle sur une période de 8 jours.	A	01:00	CC		10	1	QCM sur le contenu du cours Épreuve de QCM sur table en présentiel.	E	01:00	
					2	Épreuve de QCM sur Moodle. EC-2 : En fin de semestre. QCM en temps limité à 60 minutes à faire sur Moodle sur une période de dépôt de 8 jours	A	01:00	CC		10					
<b>UE5 - UE d'ouverture</b>		6	2													
L'interculturel ; théories et concepts		-														
S1 - 3ème langue : espagnol (choix)		-	1		1	QCM portant sur le cours (3 niveaux) EC-1 : A mi-semestre. Travail écrit (QCM) à déposer sur Moodle sur une période de dépôt de 8 jours.	A		CC		10	1	Épreuve écrite portant sur le cours (3 niveaux) Épreuve écrite sur table en présentiel.	E	00:30	
					4	QCM portant sur le cours (3 niveaux) EC-2 : En fin de semestre. Travail écrit (QCM) à déposer sur Moodle sur une période de dépôt de 8 jours.	A		CC		10					
S1-Italien		-			4	Italien - 3 niveaux (choix à effectuer) Evaluation 2/dépôt sur Moodle, durée 8 jours	E		CC			1	Italien - 3 niveaux (choix à effectuer) Ecrit de 30 minutes en présentiel	E	00:30	
					1	Italien - 3 niveaux (choix à effectuer) Evaluation 1/dépôt sur Moodle, durée 8 jours	E		CC							

ENSEIGNEMENTS																
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage					
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Enjeux sociétaux du développement durable		-	1		1	Epreuve écrite portant sur le cours EC-1 : en fin de semestre. Travail écrit à déposer sur Moodle sur une période de 8 jours.	A		CC		10	1	Epreuve écrite portant sur le cours LICENCE : Epreuve écrite sur table en présentiel.MASTER (mutualisé) : Dépôt sur moodle	E	01:00	
Semestre 2		30	10		0	Assiduité obligatoire OUI-SI de catégorie 2 Allongement d'étude (contrat pédagogique L1 en 2 ans). Bonus/malus sur la moyenne de l'UE aux semestres S1 et S2. + 1 point pour assiduité & participation ; - 2 points pour non-assiduité (> 3 ABI)	A		CC							
					0	Épreuves de mi-semestre (CC) Toutes les épreuves sont "Avec Convocation", sauf pour les matières suivantes: LGA2BM3O LGA2BM4O	A		CC							
					0	Épreuves de fin de semestre (CT) Toutes les épreuves sont "Avec Convocation", sauf LGA2BM11	A		CC							
UE1 - Français		3	1													
Langue française dans son contexte géographique et culturel		-	1		1	Épreuve écrite portant sur une partie du cours EC-1 : A mi-semestre. Travail écrit à déposer sur Moodle sur une période de dépôt de 8 jours.	A		CC			1	Épreuve écrite portant sur le cours Épreuve écrite sur table en présentiel.	E	01:00	
					2	Épreuve écrite portant sur le cours CT-2 : En fin de semestre. Épreuve écrite sur table en présentiel.	E	02:00	CT							

ENSEIGNEMENTS																		
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage							
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.		
S2 - Consolidation des acquis		-			0	Consolidation des acquis en français Niveau ciblé "acquis/non acquis" sur la base de l'assiduité et du travail fourni	A		CT									
<b>UE2 - Professionnalisation</b>		6	2									2	Epreuve écrite portant sur le cours Épreuve écrite sur table en présentiel. Tirage au sort entre les matières : Projet Professionnel Personnalisé ou Introduction à l'économie ou Introduction à la démographie	E	00:30			
Projet personnel et professionnel		-	1		2	Elaboration d'un dossier complet CT-2 : En fin de semestre. Élaboration d'un dossier à déposer sur Moodle sur une période de dépôt de 8 jours.	A		CT									
					1	Première fiche du dossier EC-1 : A mi-semester. Travail écrit à déposer sur Moodle sur une période de dépôt de 8 jours.	A		CC									
Introduction à l'économie		-	1		2	Epreuve écrite CT-2 : En fin de semestre. Épreuve écrite sur table en présentiel.	E	01:00	CT									
					1	Devoir écrit portant sur une partie du cours EC-1 : A mi-semester. Travail écrit à déposer sur Moodle sur une période de dépôt de 8 jours.	A		CC									

ENSEIGNEMENTS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Introduction à la démographie		-
					1	Devoir écrit portant sur une partie du cours EC-1 : A mi-semestre. Travail écrit à déposer sur Moodle sur une période de dépôt de 8 jours.	A		CC										
UE3 - Langue et civilisation A anglais		9	3		0	UE comportant 2 modules distincts: Langue (CEE, CEO, grammaire) et Civilisation. Les notes des modules acquis (Moyenne >= 10/20) sont conservées d'une année à l'autre.	A		CC										
S2 - Compréhension et expression écrites			2		2	Épreuve écrite. CT-2 : En fin de semestre. Épreuve écrite sur table en présentiel.	E	02:00	CT		10	2	Epreuve écrite portant sur le cours Épreuve écrite sur table en présentiel, pouvant comporter une partie de grammaire.	E	01:30				
					1	Synthèse de 2 articles de presse EC-1 : A mi-semestre. Travail écrit à déposer sur Moodle sur une période de dépôt de 8 jours. Bonus/malus (+1/0/-1 pt) sur note EC-1 selon appréciation globale des activités asynchrones.	A		CC		10								

ENSEIGNEMENTS																	
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage						
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.	
S2 - Compréhension et expression orales		-	2		2	Epreuve orale de fin de semestre CT-2 : Oral collectif en 2 parties : 1) compréhension ; 2) interactions en groupe. Durée 60-90 Minutes par groupe	O	01:30	CT		10						
					1	Exercices oraux : salle virtuelle EC-1 Minimum 3 séances orales par semestre. Moyenne 4 notes (3 BBB + 1 travail asynchrone). Bonus/Malus (+1/0/-1 pt) sur moyenne finale matière CEO du semestre (selon assiduité et participation)	A		CC		10						
S2 - Grammaire		-	2		1	Épreuve écrite. CT-1 : En fin de semestre. Épreuve écrite sur table en présentiel.	E	01:00	CT		10						
S2 - Civilisation		-	3		1	Épreuve écrite CT-1 : En fin de semestre. Épreuve écrite sur table en présentiel.	E	02:00	CT		10	1	Epreuve écrite portant sur le cours Épreuve écrite sur table en présentiel.	E	01:00		
UE4 - Langue et civilisation B allemand		9	3		0	UE comportant 2 modules distincts: Langue (CEE, CEO, grammaire) et Civilisation. Les notes des modules acquis (Moyenne >= 10/20) sont conservées d'une année à l'autre.	A		CT								

ENSEIGNEMENTS																
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage					
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
S2 - Compréhension et expression écrites		-	2		2	Epreuve écrite. CT-2 : En fin de semestre. Épreuve écrite sur table en présentiel.	E	02:00	CT		10	2	Epreuve écrite portant sur le cours Épreuve écrite sur table en présentiel, pouvant comporter une partie de grammaire.	E	01:30	
					1	Devoir de compréhension, analyse et expression EC-1 : A mi-semester. Travail écrit à déposer sur Moodle sur une période de dépôt de 8 jours. Bonus/malus (+1/0/-1 pt) sur note EC-1 selon appréciation globale des activités asynchrones.	A		CC		10					
S2 - Compréhension et expression orales		-	2		2	Epreuve orale de fin de semestre CT-2 : fin de semestre. Oral collectif durée 60-90 minutes par groupe.	O	01:30	CT		10					
					1	Exercices oraux : salle virtuelle EC-1 Minimum 3 séances orales par semestre. Moyenne 4 notes (3 BBB + 1 travail asynchrone). Bonus/Malus (+1/0/-1 pt) sur moyenne finale matière CEO du semestre (selon assiduité et participation)	A		CC		10					
S2 - Grammaire		-	2		1	Epreuve écrite. CT-1 : En fin de semestre. Épreuve écrite sur table en présentiel.	E	01:00	CT		10					
S2 - Civilisation		-	3		1	Epreuve écrite. CT-1 : En fin de semestre. Épreuve écrite sur table en présentiel.	E	02:00	CT		10	1	Epreuve écrite portant sur le cours Épreuve écrite sur table en présentiel.	E	01:30	
UE5 - UE d'ouverture		3	1													

ENSEIGNEMENTS																
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage					
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
S2 - 3ème langue : espagnol (choix)		-	1		4	Épreuve écrite portant sur le cours (3 niveaux) CT-2 : En fin de semestre. QCM ou devoir écrit sur table en présentiel.	E	02:00	CT			1	Épreuve écrite portant sur le cours (3 niveaux) Épreuve écrite sur table en présentiel.	E	00:30	
					1	Épreuve écrite portant sur le cours (3 niveaux) EC-1 : A mi-semestre. QCM à déposer sur Moodle sur une période de dépôt de 8 jours.	A		CC							
S2-Italien		-			4	Italien - 3 niveaux sont proposés Ecrit de 2h en présentiel	E	02:00	CT			1	Italien - 3 niveaux sont proposés Ecrit de 30 minutes en présentiel	E	00:30	
					1	Italien - 3 niveaux sont proposés Evaluation 1/dépôt sur Moodle, durée 8 jours	E		CC							